

AVANT LE VOYAGE :

- 7 jours avant de partir, on me signale que j'ai été testé positif au Covid-19. Suis-je couvert en cas d'annulation de voyage ?
OUI !
- 7 jours avant le départ, l'ASL ou une institution similaire me signalent qu'un contact étroit avec moi est positif au Covid-19, grâce à une attestation médicale, et que je dois rester en isolement fiduciaire. Suis-je couvert par une assurance ? **Uniquement si cela couvre la Définition de membre de la famille ou de compagnon de voyage comme prévu dans la police. L'assuré peut en effet annuler suite à la maladie d'un membre de sa famille (voir la définition de la police), ou seul compagnon de voyage (dans ce cas, positif au Covid-19).**
- 7 jours avant le départ, le pays de résidence émet une interdiction de voyager en Italie. Suis-je couvert par une assurance ?
NON ! Il n'y a pas d'assurance qui couvre ce cas particulier, car il est considéré comme impossible en raison de force majeure, ce qui rend impossible le voyage.

JE SUIS ARRIVÉ EN VACANCES ET :

- Je teste positif au Covid-19. Suis-je couvert par une assistance médicale et en cas d'annulation ?
OUI !
- L'État de résidence émet une interdiction de voyager en Italie et je dois rentrer au plus vite chez moi. Suis-je couvert par une assurance ?
OUI ! (Clause 10.3)
- On me prévient qu'un contact étroit est positif au Covid-19 et que je dois revenir pour me mettre en isolement fiduciaire. Suis-je couvert par une assurance ? **L'assurance RETOUR ANTICIPÉ et INTERRUPTION DE SÉJOUR n'intervient que dans le cas où le retour est consécutif à une hospitalisation d'un membre de la famille (selon la définition).**

AUTRE :

- L'assurance couvre-t-elle en cas d'accident impliquant des proches ? **OUI, pour INTERRUPTION DE VOYAGE (section D, point 1.3), mais pas pour ANNULATION DE VOYAGE.**
- Si un membre de ma famille est à l'hôpital et que je ne peux pas partir en vacances, l'assurance rembourse-t-elle ? **OUI ! Ce cas relève des cas de maladie/accident. Avant le départ avec ANNULATION DE VOYAGE et pendant le voyage avec REMBOURSEMENT POUR INTERRUPTION ANTICIPÉE DU VOYAGE.**